



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Pierre-Yves CUVELIER, demeurant à 1320 Beauvechain, section Hamme-Mille, Avenue des Cerisiers, n° 24.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section de Hamme-Mille, Avenue du Centenaire, n° 3, cadastré 2<sup>ème</sup> Division, section C, numéro 313/A2.

Le projet consiste en l'implantation d'un volume annexe à structure légère et démontable, pour affectation commerciale, et présente les caractéristiques suivantes :

- le volume annexe est composé de deux conteneurs assemblés, formant une seule structure de 10,45 m x 6,78 m, d'une hauteur de 3,67 m;
- un bardage en bois est posé sur l'ensemble de l'enveloppe du volume;
- le volume projeté s'implante parallèlement à la chaussée, à l'avant du hangar comportant les salles de cours de musique.

Le projet s'écarte des indications de l'aire de bâti semi-urbain du Guide Communal d'Urbanisme, entré en vigueur le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :

- la superficie du volume annexe projeté est supérieure à 40 m<sup>2</sup> (70,85 m<sup>2</sup>) (Implantation, Alignement/largeur);
- le volume annexe projeté est surmonté d'une toiture plate (Gabarit/volumétrie, Volumétrie de toiture);
- les baies, en façade principale du volume annexe projeté, ne sont pas caractérisées par une dominante verticale (Baies/composition);
- le volume annexe relève d'un parti architectural différent du volume principal (Matériaux et couleurs, Façades); en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :

- le lundi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures;
- le mercredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30;

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Carine MORSAIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.12, 📠 : 010/86.83.01

✉ : [urbanisme@beauvechain.be](mailto:urbanisme@beauvechain.be)

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 novembre 2021 au 26 novembre 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [annoncesprojets@beauvechain.be](mailto:annoncesprojets@beauvechain.be)

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.

Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse [dpo@beauvechain.be](mailto:dpo@beauvechain.be) ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :  
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT